

Bordeaux, le mardi 26 décembre 2023

**COMMUNIQUE
A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS
DU FIP PME n°10**

Objet : Dissolution du FIP GALIA PME 10 - Opérations de liquidation

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds d'investissement de proximité dénommé « FIP GALIA PME 10 » (ci-après le « Fonds ») géré par GALIA GESTION.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

Nous vous informons que toutes les participations du FIP GALIA PME 10 ont été cédées.

C'est pourquoi, GALIA GESTION a décidé, conformément aux dispositions de l'article 31 du Règlement du FIP GALIA PME 10 et en accord avec son Dépositaire, de procéder à la dissolution du Fonds (mise en liquidation) sous réserve de l'agrément de cette mutation par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

Quel est le taux de rendement de votre investissement ?

Nous vous informons que les parts A du FIP GALIA PME 10 (qui est en pré-liquidation depuis le 28 juin 2023) ont enregistré une performance cumulée de 7,25% depuis sa date de constitution jusqu'à aujourd'hui, soit un taux de rendement annuel de 0,86% hors réduction d'impôt à la souscription, et de 3,33% en tenant compte de la réduction d'impôt à la souscription.

Ces pourcentages tiennent compte de l'ensemble des distributions effectuées depuis la date de constitution du Fonds jusqu'à ce jour, et rappelées ci-après :

Date de la distribution	20/03/2020	23/12/2021	29/09/2022	26/12/2023
Montant	1 026 090 € soit 90€/part	2 600 840 € soit 230€/part	1 348 320 € soit 120€/part	894 320 € soit 80€/part
Total		5 869 570 € soit 520€/part		

Compte tenu de l'ensemble des distributions effectuées au profit des porteurs de parts depuis la date de constitution du Fonds et en tenant compte de la distribution de ce jour, c'est une somme de 520 euros par part qui a déjà été versée à chacun des souscripteurs, soit 104 % du montant net initial investi (hors frais d'entrée).

Compte tenu du dépassement de la date d'échéance du Fonds, la société GALIA GESTION ne prélèvera plus aucune commission de gestion à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'à la date de clôture effective de la liquidation.

La société GALIA GESTION fera par ailleurs ses meilleurs efforts pour réduire au maximum les autres frais prélevés et acquittés par le FIP pour ses besoins de fonctionnement (Dépositaire, délégué de la gestion administrative et comptable, commissaire aux comptes, etc.).

Quand votre Fonds sera-t-il liquidé ?

Le FIP GALIA PME 10 sera dissous le 29 décembre 2023 et entrera en liquidation à compter de cette date.

L'échéance du Fonds telle que prévue dans sa documentation légale est le 31 décembre 2023. Celle-ci ne sera pas respectée. En effet, GALIA GESTION prévoit de clôturer les opérations de liquidation du Fonds le 31 décembre 2024.

La participation détenue dans le capital de GO PROCESS a été cédée le 5 juin 2023 à l'issue d'un mandat de cession portant sur l'ensemble des titres de la société.

Compte tenu des conditions dans lesquelles est intervenue la cession de GO-PROCESS, GALIA GESTION ne devrait pas pouvoir clôturer la liquidation du Fonds avant le 31 décembre 2024.

GALIA GESTION a effectivement accepté, faute de meilleure opportunité de sortie, de céder les titres de la société GO-PROCESS aux côtés des associés historiques, à des conditions qui prévoient notamment le versement de compléments de prix en fonction de l'atteinte de certains objectifs.

Le dépassement de la date d'échéance contractuelle du Fonds procède d'une volonté d'agir au mieux des intérêts des porteurs de parts du Fonds en leur permettant de bénéficier des possibles compléments de prix prévus dans le cadre de la vente de la société GO-PROCESS.

Informations complémentaires sur les opérations de liquidation

Vous trouverez en **Annexe** ci-après des précisions sur les modalités de liquidation du Fonds et les distributions effectuées aux porteurs de parts.

Attention, pour le bon déroulement des opérations de liquidation, vous ne pourrez plus demander le rachat de vos parts du Fonds à compter du 29 décembre 2023.

Une fois les opérations de liquidation achevées, la totalité des avoirs restants, nets des frais de liquidation éventuellement supportés par le FIP GALIA PME 10, sera donc répartie entre les porteurs de parts du Fonds, selon les termes de son Règlement. Les performances définitives du Fonds seront connues à cette date.

Pour toute question que vous auriez au sujet des opérations de liquidation du Fonds mentionnées dans le présent courrier, nous vous prions de vous adresser à Xuan NGUYEN dont les coordonnées sont les suivantes : 05.57.81.88.12 ou xuan.nguyen@galia-gestion.com.

Vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente lettre, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent Schifano
Président

ANNEXE

Informations complémentaires sur les opérations de liquidation

- (i) La décision de dissolution du FIP GALIA PME 10 a été agréée par l'AMF le 15 décembre 2023.
- (ii) Les opérations de liquidation du Fonds, seront menées par GALIA GESTION en qualité de liquidateur ;
- (iii) A l'issue des opérations de liquidation, les porteurs de parts du Fonds se verront distribuer l'intégralité des sommes leur restant dues au titre de l'article 6.4 du Règlement du Fonds. Afin de répondre aux exigences de l'article R.214-41 du Code Monétaire et Financier, GALIA GESTION a toutefois décidé de procéder ce jour à une distribution en espèces d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME 10. Cette distribution est réalisée pour un montant total de 894 320 euros, soit la somme de 80 euros par part. Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement du Fonds, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds. Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées ajoutées aux précédentes distributions, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'Impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).
- (iv) A la clôture de la liquidation du FIP GALIA PME 10, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du Fonds sur les conditions de la liquidation et sur les opérations intervenues lors de la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera adressé à chaque porteur de parts du Fonds en ayant fait la demande écrite à GALIA GESTION dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la demande et sera adressé à l'Autorité des Marchés Financiers dans le mois de son établissement.